

Société : Quelle est la date du droit de vote au Maroc ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse du **15/11/2005**. (Actualisée le 30/04/2021)



© 3d_generator via Deposit Photos

Les droits de l'Homme au Maroc

[Le difficile chemin des droits de l'Homme au Maroc : du déni à la reconnaissance.](#)

Mohamed Saadi,

Histoire et perspectives méditerranéennes, 2009.

Résumé : « *L'ouverture démocratique et politique dans laquelle s'est engagé l'Etat marocain, surtout depuis les réformes entreprises par S. M. Mohamed VI, a fait naître une nouvelle dynamique en faveur des droits de l'homme qui, cependant, connaît des progrès et des régressions. La période qui s'ouvre actuellement est pleine de promesses, mais aussi d'incertitudes...* »

Sur le site en ligne de la [digithèque MJP](#), on trouve [des articles](#) liés aux droits politiques des citoyens marocains.

Extrait : « *Article 8. L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. Sont électeurs tous les citoyens majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civiques et politiques.*

»

[Les droits de l'homme dans la constitution marocaine de 2011: débats autour de certains droits et libertés](#) par Omar Bendourou, *Revue des droits de l'homme* – N°5, 2014.

Résumé : « Si la nouvelle constitution marocaine prévoit une longue liste de droits et libertés, des interrogations subsistent toutefois quant à leur effectivité. On relève en effet des contradictions entre les droits proclamés et les restrictions qui les accompagnent, ce qui les vide de leur substance. En outre, l'exercice de certaines libertés publiques depuis des décennies révèle le décalage entre le texte et la pratique, ce qui pose le problème de l'Etat de droit. Les autorités chargées d'appliquer la loi ont tendance à se soustraire à ses exigences. Quant à la justice qui est censée assurer la protection des droits et des libertés, elle ne dispose pas de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de sa mission et reste soumise au contrôle de l'exécutif. »

L'avancée des droits des femmes au Maroc

L'article « [Maroc – L'avancée des droits des femmes](#) » de 2009 est disponible sur le site en ligne de TV5 Monde. Un peu plus bas, la vidéo « Candidate aux élections municipales » aborde également le sujet du droit de vote des femmes marocaines.

Extrait : « Pour la première fois au Maroc, des quotas sont mis en place aux élections municipales de juin 2009. 12 % des sièges sont réservés aux femmes au sein des conseils des mairies. Portrait d'une jeune candidate en zone rurale. »
